

Un texte dangereux!

Tant sur la forme que sur le fond, l'avis de la *Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH)* sur la proposition de loi relative à la sécurité globale est un véritable réquisitoire.

Sur la forme d'abord. La *CNCDH* «**déplore le procédé qui consiste, pour le gouvernement, à passer par une proposition de loi pour instaurer des mesures aussi sensibles. En n'assumant pas directement le choix de ces nouvelles orientations sécuritaires, qu'il aurait dû détailler dans un nouveau projet de loi, le gouvernement prive le Parlement et la société d'une étude d'impact ainsi que d'une expertise juridique du Conseil d'État, préalables requis à l'examen parlementaire de tout projet de loi.**»

Sur le fond, la *CNCDH* conteste tous les chapitres de la proposition de loi, comme notamment l'extension, de manière significative, des compétences des polices municipales sur le fondement de l'article 72 de la Constitution qui autorise, en son alinéa 4, des expérimentations.

Or, «**ce transfert de compétences n'est possible que dans le respect des libertés publiques ou de droits constitutionnellement reconnus. À ce titre, l'impossibilité pour les citoyens de connaître les compétences de telle ou telle police municipale conduit à une situation d'insécurité juridique qui intervient dans le domaine des libertés publiques et au préjudice de celles-ci.**»

En outre, la commission s'interroge sur l'utilité d'un accroissement quasi indéfini des organes de contrôle de la population. «**Ceci est d'autant plus inquiétant lorsqu'il s'agit d'organes sensibles au contexte politique local, puisque les agents de police municipale agissent sous l'autorité du maire, lequel est destinataire des procédures. Alors**



Une forte mobilisation contre cette loi

que la police nationale agit sous la direction, le contrôle et la surveillance de l'autorité judiciaire, les agents de police municipale exerceront ainsi des compétences de police judiciaire en répondant aux injonctions des élus locaux.»

Concernant le fameux article 24, la *CNCDH* rappelle qu'il va de soi que, comme tout citoyen et plus particulièrement tout fonctionnaire, les membres des forces de l'ordre doivent être protégés des menaces à leur rencontre et à l'encontre de leurs proches.

Cependant, dans une démocratie, l'usage de la force ne devrait être ni honteux, ni dissimulé, mais transparent et contrôlable. En outre, une telle disposition paraît non seulement contraire au droit à l'information, mais également aux principes fondamentaux de la justice.

En conclusion, la *CNCDH* «**déplore qu'une proposition de loi ayant des conséquences aussi graves sur l'exercice des droits et libertés fondamentaux soit adoptée dans l'urgence, alors que rien ne justifie une telle précipitation. Elle s'inquiète plus fondamentalement de la promotion, à travers ce texte, d'un modèle de société axé sur la surveillance des individus, très éloigné des valeurs garanties par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.**»

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 3/12/2020

SITE DE DEPOT
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Entêtement (suite)

La «réforme» de l'assurance chômage ne vise que deux objectifs : réduire le nombre d'allocataires et baisser le niveau des prestations.

Elle s'appuie sur une vieille lune libérale : il n'y a qu'à «traverser la rue» pour trouver du travail, sous-entendu, celles et ceux qui sont au chômage l'ont bien cherché.

Toutes les organisations syndicales dénoncent le nouveau mode de calcul. La situation sociale est si dégradée que le gouvernement est obligé d'en repousser l'application (*voir édito du 13 novembre*).

Et voilà que le Conseil d'État censure la disposition qui détermine le montant des indemnités journalières, car elle portait atteinte au principe d'égalité des demandeurs d'emploi.

La solution la plus sage consisterait à abroger cette réforme et à engager de nouvelles discussions avec les organisations syndicales pour mettre en place un système vraiment protecteur.

Les socialistes seront prêts

«**Avançons !** » Tel était le mot d'ordre du Conseil national qui s'est tenu, en visioconférence, le 24 novembre.



Un conseil national en visio

Car, pour Olivier Faure, « nous n'avons pas de temps à perdre. Ces prochains mois revêtent une importance stratégique. Si la commission Debré n'a pas servi de diversion, nous aurons à préparer la campagne des élections régionales et départementales en juin. Cette échéance sera la dernière avant l'élection présidentielle. Elle doit confirmer les succès des Municipales.

Ces mois doivent aussi être ceux de la préparation de l'élection présidentielle et des Législatives qui suivront ».

La feuille de route présentée par le Premier secrétaire national ne vise qu'un seul but : que les socialistes soient prêts à aborder ces échéances.

« Notre pays a besoin de retrouver une boussole. Notre pays a besoin de retrouver des repères. »

« Pour un big-bang de la gauche et de l'écologie. »

Pour Olivier Faure, l'enjeu de la prochaine Présidentielle est simple : « en finir avec le bricolage libéral-autoritaire. En redonnant sens à l'action collective. En offrant une vision. En redéfinissant le progrès et en ouvrant un chemin à la République sociale, écologique, démocratique et égalitaire, donc féministe ».

Pour y parvenir le Premier secrétaire national demande aux socialistes de « créer les conditions d'un big-bang de la gauche et de l'écologie au cours de l'année 2021 ».

« Le cycle entamé il y a cinquante ans à Épinay est achevé. Il faut en ouvrir un nouveau, forcément différent, mais que nous rendrons aussi prometteur. »

« Tout doit être débattu. Sans tabous. »

La première étape doit donc être l'affirmation de l'identité socialiste. Les mois qui nous conduiront à l'été 2021 seront consacrés à l'écriture de notre projet.

« Pour chacun des grands enjeux à traiter, nous mobiliserons le parti, ses fédérations et ses militants pour alimenter notre réflexion ; nous constituerons une équipe nationale pour conduire ces travaux en associant les fédérations, les secrétaires nationaux, les groupes parlementaires, les réseaux d'élus locaux. À l'issue de chaque publication, des camarades seront désignés pour aller porter nos idées dans les territoires, dans les débats de la gauche et dans les médias. Ce sera aussi l'occasion de faire émerger de nouveaux visages socialistes.



Nous devons être prêts

Le temps est venu de tout remettre à plat. Notre organisation, notre fonctionnement et, pourquoi pas, notre nom. Tout doit être débattu. Sans tabous. Il faut faire entrer de l'air frais. Vivre sans totems. Et ouvrir un nouveau cycle.

Mais nous ne pouvons prétendre résumer à nous seuls le bloc social et écologique. C'est pourquoi je souhaite que notre projet soit la base à partir de laquelle nous entrerons en négociation, avec celles et ceux qui le souhaitent. Nous ne demanderons à personne de se renier. Chacun viendra avec sa propre identité et ses priorités. Aucune

organisation politique n'est aujourd'hui en mesure d'exiger des autres qu'elle se plie à sa volonté et se range derrière son candidat. À chacun de modifier ses habitudes ou de ne pas en adopter de mauvaises.



En finir avec le bricolage libéral-autoritaire

Ce que je propose, c'est un contrat de coalition. Un contrat de coalition, c'est la reconnaissance de l'apport de chacun et c'est l'écriture d'un projet qui lie des partenaires sur cinq ans. Cela suppose un travail sérieux qui ne se limite pas à une addition de slogans et une multiplication de revendications que l'on sait ne jamais pouvoir tenir. C'est un contrat de gouvernement exigeant qui donne la crédibilité d'une démarche. Ce n'est pas le travail d'une nuit de bonnes résolutions. C'est une confrontation entre idées parfois contradictoires et priorités rivales, c'est la recherche de scénarii qui nous engagent devant les Français et permettent la transformation sociale et écologique.

Il est vraisemblable que nous ne nous mettrons pas d'accord sur tous les sujets. Il pourra demeurer des divergences : sur les mesures, sur les priorités, sur leur financement... Que sais-je ? Eh bien, je suggère que ce soient les Français qui tranchent. Que nous organisions une forme de Primaire des idées sur les sujets qui nous distinguent ou nous opposent. »

Alors que se multiplient les déclarations de candidatures, cette initiative n'est-elle pas déjà vouée à l'échec ? « Le moment n'est pas à l'intériorisation des handicaps, mais au contraire à la création d'une dynamique qui dynamite les calculs perdants », estime Olivier Faure.

« Les vérités de 2020 ne seront pas celles de 2021. Les rapports entre les forces politiques ne seront pas les mêmes avant et après les élections régionales et départementales. »

Bretagne, terre de reconquête

C'est peu dire que le reportage « Bretagne, une terre sacrifiée ? » diffusé sur France 5 a fait du bruit dans les campagnes.

Sur sa page Facebook, Jean-Michel Le Boulanger, vice-président du Conseil régional à la Culture a pris le temps de rétablir un certain nombre de vérités. En effet, le parti pris de la réalisatrice est clair : remettre en cause le modèle « productiviste » qui a prévalu, durant de longues années, en Bretagne. Cependant, l'argumentation aurait été plus crédible si plusieurs mensonges, directs ou par omission, n'émaillaient ce reportage.

Jean-Michel Le Boulanger en a repéré au moins cinq. **« Le Plan volaille de la Région Bretagne s'élèverait à 25 millions d'euros. Non, soyons précis, 5 millions ont été provisionnés et 2,4 millions vont être consommés à la fin de ce Plan volaille, début 2021. 2,4 millions, ce n'est pas 25 millions »,** précise-t-il.

Contrairement à ce qui a été annoncé, la surface globale des poulaillers n'augmente pas. Alors qu'elle avoisinait les 6 millions de m² en 2000, elle est aujourd'hui de

3,6 millions soit une baisse de 40% en vingt ans. En outre, le Plan volaille de la Région ne sert qu'à remplacer des poulaillers, pas à en ajouter.

Et la Région Bretagne n'a jamais été au capital de *Triskalia*.

Voilà pour les erreurs. Restent les omissions. Le reportage met en avant des exploitations qui sont passées au bio. **« Pourquoi ne pas dire que cette conversion a été très fortement aidée par la Région ? Pourquoi ne pas dire que la Région Bretagne est aujourd'hui la première région européenne pour**

les mesures agro-environnementales et climatiques dans l'agriculture ? 5 500 exploitations ont été aidées par la Région. 5 500 ! Parmi elles, 3 350 fermes sont en bio. Ce n'est pas rien. Pourquoi ne pas dire que la Région Bretagne a décidé, en 2017, de poursuivre l'aide au bio (hors conversion), alors que l'État l'arrêtait ? », demande-t-il.

« L'autre omission majeure concerne la qualité des eaux », dénonce Jean-Michel Le Boulanger. **« Avant 2010 on mesurait plus de 50 mg de nitrates par litre dans les cours d'eau bretons. Un drame progressivement vécu depuis les années 60... Et la Région, comme beaucoup d'autres, était alors engagée dans des contentieux européens frappant toute région aux taux supérieurs à 50mg/l. Aujourd'hui, nous sommes entre 25 et 30 mg/l en moyenne. Et la Bretagne est la première région en Europe à sortir de ces contentieux "nitrates". »**

Il y a matière pour un second documentaire, Bretagne, une terre reconquise pour mettre en avant les développements heureux de l'agro-écologie...



Jean-Michel Le Boulanger rectifie les erreurs

PEBreizh : une entente pour la transition énergétique

Tristan Foveau, vice-président de Brest métropole en charge de la gestion durable des déchets et des opérateurs d'énergies, est, depuis le 20 novembre, le nouveau président du Pôle Énergie Bretagne, plus communément appelé PEBreizh.

Créé en 2011, le PEBreizh réunit les quatre syndicats d'énergie de la Région Bretagne et Brest métropole (adhérente depuis 2019) au titre de sa compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE).

« En quelques années, le PEBreizh s'est imposé comme un interlocuteur incontournable pour la Région, l'ADEME et l'État, sur des sujets comme les contrôles de concession, de la production d'énergie ou de la maîtrise de la demande en énergie en complémentarité des autres

acteurs, notamment des collectivités en charge de la mise en œuvre des plans climat locaux et des agences locales de l'énergie et du climat tel qu'Éner'gence pour le pays de Brest », se félicite Tristan Foveau.

Le nouveau président a du pain sur la planche. D'abord, pour décliner le protocole d'actions prioritaires, signé

avec l'État et l'ADEME au mois de mars 2019, qui doit permettre d'accélérer la transition énergétique en Bretagne. Ce protocole vise à clarifier le rôle et les actions de chacun des partenaires afin de développer les synergies dans la lutte contre le changement climatique et de mieux accompagner les projets sur le territoire breton.

Ensuite, pour prolonger la coopération en matière de bornes de recharges électriques et de stations d'avitaillement en GNV (Gaz Naturel pour Véhicules). **« Nous allons également nous atteler à la question du développement de l'hydrogène »,** poursuit Tristan Foveau.

Et, enfin, **« je propose de profiter du dixième anniversaire du PEB pour engager une réflexion sur sa communication et mieux le faire connaître des Bretonnes et des Bretons ».**



Un outil au service de la Bretagne

Retrouvez-nous sur

Facebook
PS.Finistere
 et Twitter
@fede_PS29

Une occasion manquée

Jérémy Morvan

Une occasion manquée. Voilà comment Jérémy Morvan, vice-président en charge de la valorisation et de la prospective économique à l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), juge la Loi de Programmation sur la Recherche (LPR).

non récurrent. On rentre alors dans la question de la précarisation : 61 % des contractuels de la fonction publique d'État se trouvent dans le périmètre des ministères de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.



Cap Finistère : Que représente la recherche à l'UBO ?

Jérémy Morvan : Il y a 730 enseignants-chercheurs et plus de 250 chercheurs hébergés relevant d'organismes de recherche (IFREMER, CNRS, INSERM) dans quatre domaines : Santé-Agro-matière, Numérique-mathématiques, Sciences de la mer et Sciences Humaines et Sociales. Ces chercheurs sont répartis sur les sites de Brest, Quimper, Plouzané et Morlaix.

Cap Finistère : Cette loi apportera-t-elle des moyens financiers supplémentaires ?

Jérémy Morvan : La Loi de Programmation sur la Recherche (LPR) intervient à un moment où les indicateurs virent au rouge avec à la clé un décrochage de la recherche en France, loin d'un objectif de 3 % du PIB investi dans la recherche et le développement (1 % public + 2 % privé) avec une réalité à 2,2 % (0,7 + 1,5). Avec la LPR, on pourrait approcher les 0,9 % pour le public, à terme.

La LPR poursuit trois objectifs de financements supplémentaires. La motivation initiale est l'amélioration de la rémunération des scientifiques afin d'éviter une catastrophe suite à la dernière réforme des retraites : la rémunération d'un scientifique en France représente 63 % de la moyenne des pays de l'OCDE.

Viennent ensuite les conditions de travail avec une augmentation du budget de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) qui finance les projets de recherche afin d'atteindre un taux de succès plus satisfaisant. Aujourd'hui, il est compris entre 13 et 15 % mais le seuil satisfaisant selon les expériences internationales est à 30 %. C'est l'objectif de la LPR.

Enfin, la PLR améliore le financement des établissements en prenant mieux en compte les frais de structure.

Cap Finistère : En quoi le statut des enseignants-chercheurs est-il menacé ?

Jérémy Morvan : L'effort financier est réel mais il s'étale sur dix ans avec l'effort le plus important repoussé aux dernières années, donc avec une garantie de réalisation faible. Le financement est également très concentré sur les financements par projet, à travers l'ANR. C'est un financement ponctuel, donc

Le coup final a été un amendement proposé au Sénat : un dispositif expérimental permettant à des candidats aux corps des enseignants-chercheurs de se dispenser de la qualification du Conseil National des Universités. Le CNU est une structure collégiale, nationale, composée aux deux tiers d'élus et d'un tiers nommé représentant les scientifiques. Le CNU a pour mission de valider la qualité d'un doctorat pour postuler à un emploi de maître de conférences et la qualité du parcours d'un enseignant-chercheur plus expérimenté pour postuler à un emploi de professeur des universités. À charge ensuite pour les établissements de recruter dans ce « vivier » national. La LPR offre la possibilité aux établissements de recruter directement, ouvrant la porte à des pratiques de copinage.

Cap Finistère : Aujourd'hui, de quoi a besoin la recherche universitaire ?

Jérémy Morvan : La recherche est un écosystème. Il lui faut un équilibre général. La LPR est un effort sur la rémunération des scientifiques... qui a largement mis de côté les autres personnels qui font tourner l'administration, la formation, la finance mais aussi les laboratoires de recherche alors que les compétences sont là aussi, de plus en plus pointues. Les financements de l'UE ou avec les industriels nécessitent des compétences qui touchent le droit public, le droit fiscal, le droit européen ou américain, pas toujours en français.

Un des grands regrets exprimé autour de la LPR est finalement ce qu'elle ne dit pas : nous avons un système à deux vitesses. En formation, il y a les écoles et les universités. En recherche, il y a les organismes de recherche et les universités. L'État, largement peuplé de cadres issus des écoles, est incapable de produire un discours sur les universités et moins encore une stratégie pertinente pour elles. Dans tous les autres pays - notamment ceux qui réussissent - elles sont pourtant au cœur de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est sans doute ça le fond du problème : la poursuite d'un système qui se veut élitiste mais qui est coûteux, avec une performance très relative et des impensés de plus en plus forts sur la formation, la diversité et la promotion sociale et les équilibres territoriaux.

Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428
 N° 1334 - Vendredi 4 décembre 2020
www.ps29.bzh - cap-finistere@wanadoo.fr
 26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
 Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Kévin FAURE

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
 Tél. 02 98 43 44 39
 13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
 Tél. 02 98 43 11 44

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @

Tarifs pour l'année

Adhérents : 25 euros (papier) ;

20 euros (numérique)

Non adhérents : 50 euros (papier) ;

35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :
 ADFFFP

